



Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le **09 JUIN 2023**
ID : 033-213302078-20230609-DEL202333-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUIN 2023

DELIBERATION 2023.33 – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2023

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	1 ^{er} JUIN 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	8 JUIN 2023
Conseillers présents	24	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	5	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Virginie VIDORRETA
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		Marc BOISSEAU
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Sophie CARRERE



**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A
L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales ;

Considérant le courrier du 17 mars dernier des Conseillers Départementaux du Libournais-Fronsadais relatif au montant alloué en 2023, soit 32 900 € à IZON au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour la réalisation de travaux d'investissement en équipements communaux, voirie, acquisition de matériel et de mobilier ;

Considérant que le dépôt du dossier auprès du département par les conseillers départementaux devra intervenir au plus tard le 30 juin 2023 ;

Considérant qu'il est prévu cette année de réaliser des travaux de voirie (Chemin de Lavergne-De la rue des Gabauds à Sablonat – Carrefour route du Jauga à route du Paradis – impasse du garage d'Anglade – de l'allée de l'Orme au lotissement Les Prés de Garenne) pour un montant HT de 65 391,50 €

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 1^{er} juin 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Département de la Gironde suivant le plan de financement ci-dessous :

➤ Subvention du Conseil Départemental (50,31 % du coût HT)	32 900,00 €
➤ Autofinancement (49,69 % du coût HT)	32 491,50 €
➤ Coût total H.T. de l'opération	65 391,50 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département de la Gironde dans les conditions du plan de financement visé ci-dessus.

Publiée le
Le Secrétaire de séance



Clément MEZERGUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, le 8 juin 2023
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.